

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

**Délibération n° DB 2025-078**

Date de la convocation : 05/11/2025

Membres en exercice : 24

Membres présents : 14

Membres votants : 16

Le treize novembre deux mille vingt-cinq, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni au Salon d'honneur de l'Hôtel de ville de Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

**Présents** : Mesdames Danielle ANDREY, Valentine DION, Nadège LAMPSON-GUEILLIOT, Françoise PAYEN et Messieurs Roland CANIVENQ, M. Vincent FLEURY, Gérald LORFEUVRE, Pierre LAURENT CHAUVET, Christophe MANCEAUX, Michel MEIS, Désiré NANJI, Jean-Pol RICHELET, René SALEZ et Benoît SINGLIT.

**Représentés** : M. Yann DUGARD donne pouvoir de vote à Mme Nadège LAMPSON-GUEILLIOT, M. Dominique DANNEAUX donne pouvoir de vote à M. Christophe MANCEAUX.

**Secrétaire de séance** : Mme Françoise PAYEN.

**OBJET : SOUTIEN PONCTUEL A L'ASSOCIATION USA LE CHESNE POUR LA FORMATION D'UN  
ENCADRANT DE CLUB SPORTIF**

Vu les statuts de la Communauté de Communes et notamment la compétence « Actions de développement des loisirs et de soutien à des activités associatives ayant un rayonnement sur le territoire communautaire »,

Vu la délibération n°DC2021/97 adoptant le dispositif de soutien aux associations sportives pour la formation des encadrants,

Vu la délibération n°DC2022/57 du Conseil communautaire du 2 juin 2022 confiant délégations au Bureau, notamment celle d'examiner et attribuer les subventions dans le cadre du dispositif de soutien à la formation des encadrants sportifs,

Vu la demande de l'association USA Le Chesne,

Vu l'avis favorable des membres de la commission sport-culture du 30 septembre 2025,

**Le Bureau, après en avoir délibéré, DECIDE, par 15 voix POUR et 1 personne NE PREND PAS PART AU VOTE (M. Benoît SINGLIT) :**

- **D'ATTRIBUER** une subvention de 300€ à l'association USA Le Chesne,
- **DE PRENDRE ACTE** que cette subvention sera versée sur présentation de la facture acquittée,
- **D'AUTORISER**, le cas échéant, le Président à signer tous les actes à intervenir nécessaires à l'application de cette décision

La secrétaire de séance

Françoise PAYEN

Le Président,



Benoît SINGLIT

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le 24/11/2025  
Et de sa publication ou notification le 24/11/2025